

Les élus des communautés de communes de Douarnenez, du Cap Sizun et du Haut Pays Bigouden
ont donné leur accord au projet du SITOM au vu du rapport du
cabinet d'études ANTEA

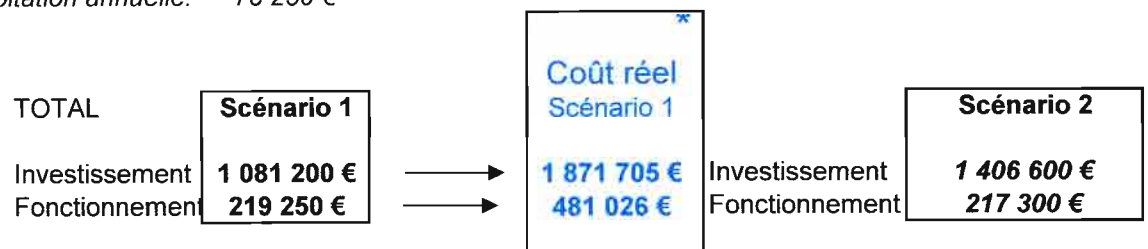
Extrait du rapport ANTEA (le dossier complet est joint en annexe)

page 10 Scénario 1: "Transformation et aménagement fonctionnel de l'actuelle usine d'incinération des ordures ménagères de Confort Meilars en une station de transfert..."
Aucun autre site pour un centre de transfert unique n'a été envisagé

page 12 Scenario 2: "...construction de trois stations de transit pour satisfaire les besoins de chacune des trois communautés de communes adhérentes au Sitom"
Cette hypothèse ne prévoit pas d'utiliser des sites classés existants comme les déchetteries ou encore des friches industrielles ce qui réduirait considérablement les coûts

Analyse économique comparée des deux scénarios

	<u>Scénario 1</u>		<u>Scénario 2</u>
page 15	Investissement: 481 200 €	Investissement:	1 406 600 €
page 16	Fonctionnement annuel: 141 000 €	Fonctionnement annuel:	217 300 €
page 25	Gestion des pics saisonniers Mise en balles Investissement: 600 000 € Exploitation annuelle: 78 250 €		



* Estimation fournie par le Sitom à Primelin (voir Ouest France du 20 mars 2006)

Incontestablement le scénario 2, compte tenu des économies réalisables si on utilise des sites existants, est nettement moins onéreux que le scénario 1
Que doit-on penser de cette manipulation ... de chiffres?

Autres remarques

page 11 Selon ANTEA: "Il est à noter des niveaux d'eau à 1m50 du terrain actuel. Le projet d'aménagement devra donc intégrer la proximité de la nappe dans le cadre d'une étude hydrologique pour évaluer la faisabilité du projet et identifier les aménagements à prévoir (pointes filtrantes pour le rabattement de la nappe par exemple).

Quelles sont les solutions envisagées par le Sitom lors du décapage de la plate forme qui recevra les semi-FMA?

page 19 Pour le scénario 1 , ANTEA considère que Confort Meilars est le barycentre des 3 communautés de communes
FAUX : le barycentre se situe entre Douarnenez et Pouldergat

page 27 ANTEA : " L'autorisation provisoire sera accordée pour une durée de 6 mois et renouvelable en théorie une seule fois 6 mois. Cette contrainte de temps accorde peu de souplesse par rapport au planning prévisionnel pour le scénario 2."

FAUX : Le secrétaire général de la Préfecture a précisé lors de la dernière CLIS qu'il n'y avait pas de contrainte de temps concernant l'autorisation. Il n'y a donc aucune urgence sur le choix du scénario

**Commentaires sur le dossier de demande d'autorisation d'exploiter
dans le cadre de l'enquête publique**

page 10/16 " Le Sitom assure parmi ses activités:.....la construction de tout ouvrage qui serait ultérieurement nécessaire pour le traitement et la valorisation des déchets et boues de STEP"

Derrière ce "méga projet" de centre de transfert et de stockage de balles se profile le spectre d'une activité industrielle beaucoup plus intense qui incluerait le traitement des boues des stations d'épurations de Douarnenez bien sûr et du reste de la Cornouaille. Nuisances olfactives garanties sans compter l'augmentation du trafic poids lourds dans la commune

page 26/30 " Une aire de lavage des bennes (10 bennes par jour) sera réalisée au Nord du site,...."

Cette station de lavage ne sera pas utilisée par la Communauté de communes du Cap Sizun qui en fait construire une dans l'enceinte du nouveau centre communautaire...

page 49/105 "Le trafic moyen journalier lié aux activités du site de traitement des déchets sera augmenté de 3 rotations/jour (+27%). En pointe, il sera augmenté de 7 véhicules/jour (+29 %) "

Prévision de trafic annuel poids lourds lié au centre de transfert : **4670 véhicules / an**
concentrés sur la petite commune de Confort.....et beaucoup plus quand Douarnenez viendra y apporter ses boues

page 55/105 "De plus les balles seront enrubannées évitant tout risque d'envol et offrant un aspect propre au site.....
...l'aspect extérieur des stocks évolue très peu durant le stockage, les films plastiques ne sont pas déchirés et ne sont pas détériorés par les ultraviolets. Les balles ne sont pas colonisées par les rongeurs, oiseaux ou insectes....et l'aspect visuel du stockage reste très propre"

Notre visite à Lamballe nous a appris que la réalité est tout autre



page 57/105 " La presse à balles sera donc disposée dans le hall de déchargement. Etant donné son encombrement (18m de long), une partie de la presse sera située en dehors du bâtiment. "

Le "convoyeur" reste à l'extérieur ce qui entraîne une augmentation des nuisances sonores

page 91/105 " Le bureau d'études ANTEA a démontré l'avantage technico-économique de la transformation de l'usine en station unique de transfert des déchets ménagers"

avantage technique: le scénario 2 a été très mal étudié quant au choix des 3 sites
et l'option "presse à balles" n'est envisageable que près du site de traitement
c'est-à-dire Briec qui peut ainsi gérer au mieux les flux de déchets
(option retenue par la communauté de communes du Cap Sizun)

avantage économique: les chiffres sur lesquels se sont basés les élus et le Sitom sont entièrement faux
et il s'avère que le scénario 2 est nettement plus économique que le scénario 1